

SARS-POTERIES
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 9 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi neuf décembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes en raison du COVID - 19, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, Bruno DUPONT, Aurore WALEMME, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN-BERNARD, Florian LIENARD, Thierry LEMOINE.

Date de convocation : 4 décembre 2020 - **Date d'affichage :** 17 décembre 2020.

Nombre de Conseillers présents : 15 **Qui ont pris part aux délibérations :** 15

Secrétaire de séance : Monsieur Florian LIENARD

Ordre du jour

Madame la Maire, séance ouverte demande aux élus de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de Valéry Giscard d'Estaing.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 24 novembre 2020

Madame la Maire demande aux élus s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion de conseil du 24 novembre 2020, qui leur a été transmis par mail le 5 décembre 2020.

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal est signé par l'ensemble des membres présents à cette réunion.

2. DIA

Madame la Maire donne lecture des dossiers pour lesquels elle n'a pas préempté :

- 4 allée du cerisier, parcelles B54 - B262 - B263 - B350
- 14 rue Anatole France, parcelles A371 - A372 - A1579 - A1581

3. Subvention Aide Départementale Village et Bourg (ADVB)

Madame la Maire, explique qu'il est dans l'intérêt de la commune de présenter cette possibilité de subvention : Aide Départementale Village et Bourg : ADVB.

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que les travaux de rénovation de l'atelier technique municipal sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière du Département de 50 % au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), programmation 2020.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 16 526 € HT, soit 19 832,03 € TTC.

Que le conseil envisage ou pas d'engager ces travaux, il est de l'intérêt de la commune de solliciter toutes subventions possibles pour limiter le poids de cette dépense éventuelle sur le budget.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame la Maire, à l'unanimité et à main levée :

- **Approuvent l'avant-projet**
- **Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021**
- **Sollicite une subvention au titre de l'ADVB programmation 2020, sur une dépense subventionnable de 16 526 € HT, soit une subvention escomptée de 50 % soit 8 263 €, pour les travaux de rénovation de l'atelier technique**
- **Sollicite une subvention au titre de la DETR programmation 2021, sur une dépense subventionnable de 16 526 € HT, soit une subvention escomptée de 30 % soit 4 957 €**
- **Le complément de financement sera assuré grâce aux fonds propres de la commune soit : 6 612,03 €**
- **Autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**
- **La date d'exécution prévisible des travaux est : 1^{er} trimestre 2021.**

4. Subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Madame la maire expose à l'assemblée que le projet de rénovation de l'atelier communal est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, programmation 2021.

Ayant pris connaissance des projets proposés par :

- SAS Christophe SEGUIN qui s'élève à 13 513,33 € HT soit 16 216 € TTC
- Menuiseries Fermetures Maubeugeoises qui s'élève à 3 013,36 € HT, soit 3 616,03 € TTC

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame la Maire,

Après en en avoir délibéré à l'unanimité et à main levée :

- **Approuve l'avant-projet,**
- **Sollicite une subvention au taux de 30 %, au titre de la D.E.T.R. 2021, soit une subvention de 4 957 €**
- **Autorisent Madame la Maire à signer tout document concrétisant cette décision.**
- **Le complément de financement sera assuré comme suit :**
 - **ADVB (50 %)** 8 263 €
 - **Emprunt** 0 €

5. Informations et questions diverses

a) Décorations de Noël dans le village

Madame la Maire remercie Sars-en-Fêtes, la Commission Fêtes et Cérémonies ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la décoration du village.

b) Cité Courtin : zone limitée à 30km/h

Madame Peggy QUINZIN-BERNARD remonte les plaintes répétées des habitants de la cité Courtin quant à la vitesse excessive dans la zone limitée à 30 km/h.

c) Acronymes

Monsieur Thierry LEMOINE demande que les acronymes soient détaillés dans les documents du Conseil (convocation, procès-verbal).

d) Gestes qui sauvent

Monsieur Thierry LEMOINE demande si une initiation aux gestes qui sauvent est prévue.

Madame la Maire répond positivement, cette action étant prévue dans leur profession de foi, pour les Membres du Conseil Municipal ainsi que les élèves les plus grands.

e) Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Monsieur Didier CARETTE résume une réunion de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois : Commission sur la santé. Il fait part des différents projets, comme une formation aux gestes qui sauvent également, sur

l'alimentation, les cantines. Le constat que notre arrondissement de transforme en désert médical, et qu'il convient de trouver des solutions pour attirer de nouveaux médecins et praticiens. Il informe qu'une consultation dentaire se met en place sur l'hôpital de Felleries-Liessies, une fois par semaine, pour les personnes bénéficiant de la CMU.

f) Repas du personnel de fin d'année

Madame la Maire rappelle aux élus qu'il est de coutume de se rassembler en fin d'année autour d'un repas offert aux Membres du Conseil Municipal, aux employés ainsi qu'à leur famille.

Cette année cette tradition ne pouvant avoir lieu, un coffret repas sera distribué aux employés.

Monsieur Frédéric DARCHU demande si une action est prévue en faveur des Présidents d'Association.

g) Cérémonie des Vœux

Madame la Maire signale qu'elle attend les dernières directives gouvernementales pour prendre sa décision d'annuler ou non la cérémonie des Vœux.

h) Bulletin municipal

Monsieur Didier CARETTE informe l'ensemble des élus que la distribution du bulletin municipal pourra se dérouler la première semaine de janvier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20 heures 05.

Suivent les signatures.

Sandra BROGNET, Maire

Bernard MOLITOR

Stéphanie LAMANT

Didier CARETTE

Isabelle MAIRESSE

Frédéric DARCHU

Annie DUVETTE

Franck HUGOT

Angélique DUCHESNE

Bruno DUPONT

Aurore WALEMME

Valéry ANSELOT

Peggy QUINZIN-BERNARD

Florian LIENARD

Thierry LEMOINE